



ARBITRAGE - PRESIDENT DE JURY LiPAA

J - 30

Pour une régata il est Désigné par le PCRA

Il contacte l'organisateur de la régata au moins un mois avant pour s'assurer des bonnes conditions d'organisation.

Il demande par Email au corps arbitral pour connaître les disponibilités et communique l'avant programme

Il compose le jury et transmet au PCRA

VALIDATION PCRA

Non

Oui

Il communique au corps arbitral la composition du jury

Il est en relation avec l'organisateur de la régata autant de fois que nécessaire

Il contacte le responsable du matériel

J - 7

J

REGATE

J + 1

communique au PCRA et à la LiPAA la feuille de régata avec le jury ayant officié
- Si accident :
Transmet à la FFA et aux clubs concernés

Restitue le matériel responsable du matériel